

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00637
Numéro SIREN : 824 534 465
Nom ou dénomination : TECHNOVERT SARL

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2021 sous le numéro de dépôt 3290

TECHNOVERT SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 9, Route d'Audincourt 25420 VOUJEAUCOURT
824 534 465 RCS BELFORT

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 15 OCTOBRE 2020**

L'an 2020,
Le 15 octobre,

CLIMENT TRAVAUX PUBLICS (société par actions simplifiée au capital de 1.575.050 € ; siège social : Hameau de Belchamp – 9 Route d'Audincourt – 25420 VOUJEAUCOURT ; 439.328.485 R.C.S. BELFORT), représentée par M. Benoît DENIZOT, dûment habilité aux fins des présentes, ci-après désignée l'« **Associé unique** »,

Titulaire de la totalité des 2.000 parts composant le capital de TECHNOVERT SARL, ci-après désignée la « **Société** »,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2019 ;
- Les décisions de l'Associé unique du 30 septembre 2020 ;
- Le texte des décisions proposées ;

PREND LES DECISIONS SUIVANTES :

- Rectification d'une erreur dans les décisions de l'Associé unique du 30 septembre 2020 sur la nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, constate que c'est à tort et par erreur qu'il a procédé, dans sa troisième décision prise le 30 septembre 2020, à la nomination d'un commissaire aux comptes.

L'Associé unique, constate en effet que conformément aux articles L. 223-35, D. 221-5 et D.223-27 du code de commerce, la Société n'était pas tenue de nommer un commissaire aux comptes dans la mesure où deux des trois seuils n'étaient pas atteints.

L'Associé unique, décide par conséquent de rectifier cette erreur en supprimant sa troisième décision prise le 30 septembre 2020 et de ne pas nommer de commissaire aux comptes.

La Société n'aura donc pas de commissaire aux comptes.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités où besoin sera.

CLIMENT TRAVAUX PUBLICS
Représentée par M. Benoît DENIZOT

A large, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoît DENIZOT', is written over the text 'Représentée par M. Benoît DENIZOT'. The signature is a continuous, fluid stroke that loops around the text.